



Charles IV



Sierck-les-Bains

Le Traité de Vincennes (1661)

signé, le 28 février 1661, entre le duc de Lorraine, Charles IV, et le cardinal Mazarin. Il fait suite au traité des Pyrénées de 1659 et permet au duc de récupérer le duché de Bar. En contrepartie, le duc cède au roi : les trois prévôtés de Stenay, Dun et Jametz (près de Montmédy) , Sierck et trente des villages en dépendant, Sarrebourg et Phalsbourg, la part ducale de la prévôté de Marville, l'abbaye de Gorze, Mars-la-Tour et ses dépendances, la saline de Moyenvic, le chemin de la côte de Delme, avec Solgne et Chambrey.

Le traité prévoit la cession d'un corridor d'une lieue et demie (6km) de large entre Verdun et Strasbourg. Celui-ci permettant au roi de France de rejoindre l'Alsace, possession française depuis le traité de Westphalie de 1648, sans passer par une terre étrangère : c'est la route de France ou route royale. Des cités comme Sierck-les-Bains, Sarrebourg, Héming ou Réding sont alors rattachées à la France.